

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES DE LA MAYENNE

-----

## RAPPORT ANNUEL

ANNEE 2019

### Composition de la commission départementale des soins psychiatriques

L'arrêté préfectoral fixant la composition de la CDSP, pour un mandat triennal, a été pris le 25/04/2018.

- Madame représentant des usagers, membre de l'union nationale des amis et familles de malades mentaux pour le département de la Mayenne
- Monsieur représentant des usagers, membre de l'union nationale des amis et familles de malades mentaux pour le département de la Mayenne
- Madame vice-présidente du tribunal de grande instance à Laval en qualité de membre titulaire
- Madame médecin psychiatre libéral
- Madame vice-présidente du tribunal de grande instance à Laval en qualité de membre suppléant
- Monsieur le Docteur médecin généraliste

Par arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2018, Monsieur le Docteur médecin psychiatre hospitalier, a été nommé en remplacement de Monsieur le Docteur médecin décédé, sur proposition du directeur du Centre hospitalier de Laval.

Par courrier en date du 7/11/2019, Madame le Docteur médecin psychiatre libéral a démissionné de ses fonctions de membre de la commission.

### Réunions

3 réunions ont eu lieu au cours de l'année 2019.

### Examen des dossiers de soins psychiatriques sans consentement par la commission

La commission examine chaque dossier tant sur le plan administratif que médical. Sur l'année 2019, les procédures ont bien été respectées. Si certains dossiers interpellent la commission, un complément d'informations est demandé par le président de la commission afin que le médecin psychiatre apporte plus de précisions sur la situation du malade : évolution de la maladie, projet professionnel et de resocialisation....

Les soins psychiatriques à la demande du représentant de l'Etat sont examinés selon les dispositifs de la loi du 5 juillet 2011 modifiée par la loi du 27 septembre 2013 ainsi que les soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement, à la demande d'un tiers ou en cas de péril imminent.

### **Visite des établissements**

3 visites ont été effectuées en 2019 sur les 3 différents sites :

- le centre hospitalier de Laval : visite des locaux de l'aile ouest,
- le centre hospitalier du nord Mayenne à Mayenne : visite du secteur P4 qui accueille des patients en soins libres et des patients en soins sans consentement et visite de l'unité médico-psychologique des urgences où deux infirmières ont expliqué le fonctionnement de l'unité.
- le centre hospitalier du Haut-Anjou : visite d'une chambre d'isolement et de contention suite au signalement d'une patiente. Constat de la fermeture de la porte d'accès aux toilettes et l'absence de sonnette à disposition du patient.

### **Remarques générales sur la situation des personnes hospitalisées et sur les droits des patients**

Lors de ces visites, la commission a constaté que les registres prévus à l'article L 3212-11 du code de la santé publique sont tenus conformément à la loi. Le personnel de chaque établissement s'est montré très coopératif et a répondu à toutes les questions posées par la commission. Les conditions d'hospitalisation ont été jugées satisfaisantes.

Les patients sont informés de la venue des membres de la commission départementale des soins psychiatriques dans chaque centre hospitalier 15 jours avant et un rappel est fait le jour même.

### **Plaintes et requêtes des malades**

7 patients ont souhaité être entendus par la CDSP et ont fait part de leurs doléances et 2 recours de patients ont été examinés par la commission.

La commission a répondu à chaque personne en les encourageant à poursuivre les soins en milieu spécialisé et les invitant à discuter avec leur médecin de leurs éventuelles difficultés et de leur projet.

Le président de la commission,

## I - Données de cadrage

<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques</b>	294
- dont nombre total de SDRE et SDJ	55
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	28
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	23
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	2
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L.3213-7 du CSP avec maintien	0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	2
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien	0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	0
- dont nombre total de SDDE	239
- dont nombre de SDT	16
- nombre de SDTU	164
- nombre total de SPI	59
<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an</b>	77
- dont nombre de SDRE et SDJ	42
- dont nombre de SDDE	35
- dont nombre de SPI	7
<b>Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques</b>	171
- dont nombre de levées de SDRE et SDJ	14
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	8
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	6
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	0
- dont nombre de levées de SDDE	157
- dont nombre de levées de SPI	38

Arrêté du 26 juin 2012 fixant le modèle du tableau des statistiques d'activité des commissions départementales des soins psychiatriques prévu à l'article R. 3223-11 du code de la santé publique

## II - Fonctionnement et activité de la CDSP

## COMPOSITION DE LA CDSP AU 01/01/2019

Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	1	1
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	1	1
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	1
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1

## II - Fonctionnement et activité de la CDSP

<b>Nombre de réunions</b>	3
<b>Nombre de visites d'établissements</b>	3
<b>Nombre total de dossiers examinés :</b>	74
- dont SDRE et SDJ	28
- dont SDDE	47
- dont SPI	19
<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :</b>	60
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	26
- SDRE et SDJ en programme de soins	25
- SDDE en hospitalisation complète	
- dont SPI	
- SDDE en programme de soins	
- dont nombre total de SPI examinées	4
- dont SPI en hospitalisation complète	
- dont SPI en programme de soins	
<b>Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :</b>	0
- dont nombre de demandes adressées au préfet	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au JLD	
- dont nombre de demandes satisfaites	
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	2